



POLITIQUE SUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

PRÉAMBULE

Commonwealth Sport Canada (CSC) cherche à créer des environnements accueillants qui favorisent et soutiennent l'engagement au Mouvement du sport du Commonwealth afin que CSC puisse mieux représenter la riche diversité canadienne. CSC s'engage à développer, maintenir et appuyer une culture d'équité, de diversité et d'inclusion au sein de son personnel et dans la prestation de ses programmes. À ces valeurs s'ajoute aussi le sens du devoir et de la responsabilité de chaque membre de CSC d'adhérer et de respecter la mission et les valeurs de CSC.

CSC est une organisation inclusive qui encourage la participation universelle à nos programmes et nos activités peu importe la race, l'ascendance, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre, l'âge, l'état matrimonial, la situation de famille ou le handicap de la personne.

CSC s'engage à toujours intégrer des actions, des activités et des attitudes à sa culture organisationnelle qui font que l'équité, la diversité et l'inclusion soient plus que de simples énoncés de politique et deviennent des pratiques qui font partie intégrante des processus et des activités quotidiennes de l'Association. La Politique en matière d'équité, de diversité et d'inclusion établit des attentes pour toutes les « parties » et se réfère à toutes les catégories de personnes qui participent aux programmes ou aux événements de CSC, en plus des personnes qui participent aux activités ou employées par CSC, incluant, mais sans s'y limiter, les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles, les administrateurs, les dirigeants, les gestionnaires d'équipes, les capitaines d'équipes, le personnel médical et paramédical, les dirigeants, les organismes de sport provinciaux et nationaux et leur personnel (c.-à-d. : dans le cadre de la participation aux Jeux), incluant le personnel contractuel et leurs employés et/ou bénévoles. La politique vise aussi à orienter nos membres à mieux s'engager auprès des groupes sous-représentés.

CSC s'engage à respecter et à se conformer à toutes les lois d'équité, de diversité et d'inclusion en vigueur.

OBJECTIF ET PORTÉE

L'objectif de cette Politique est de continuer de favoriser l'intégration des principes d'équité, de diversité et d'inclusion à travers toutes les sphères de la programmation de CSC, incluant son adhésion, ses programmes sportifs, son personnel de soutien aux Jeux, sa représentation internationale, ses comités de candidatures, sa communication et sa promotion, son éducation internationale, ses programmes de reconnaissance et ses programmes de développement



international par l'entremise du sport et de développement international du sport. Cette politique engage CSC à :

1. Faire la promotion des avantages, des principes et des opportunités qu'offrent l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de CSC et du Mouvement du sport du Commonwealth au Canada.
2. Maintenir des pratiques courantes qui font la promotion de l'accès et qui fournissent des opportunités au sein du Mouvement du sport du Commonwealth au Canada.
3. Maintenir des liens avec des organisations et des groupes sous-représentés établis afin d'être sensibilisés à leurs buts et à mieux comprendre et éliminer les barrières auxquelles ils font face dans leur participation au sport, afin que CSC puisse identifier des opportunités qui procurent des avantages et un soutien mutuellement bénéfique et qui favorisent la participation aux programmes de CSC.
4. D'encourager toutes les personnes, particulièrement celles de groupes sous-représentés, de s'impliquer au sein de CSC et du Mouvement du sport du Commonwealth.

AVANTAGES

5. L'équité, la diversité et l'inclusion aideront à créer des environnements où chacun et chacune sont bien accueillis au sein du Mouvement du sport du Commonwealth. Des environnements accueillants permettront d'augmenter le nombre et la diversité des personnes et des organisations directement impliquées et appuyant CSC.
6. La diversité accrue des personnes et des organisations impliquées auprès de CSC apportera de nouvelles idées et perspectives pour soutenir l'organisation dans sa prise de décisions.
7. Une culture qui valorise des environnements de travail équitables, diversifiés et inclusifs élargira le bassin de personnel qualifié pouvant agir à titre de bénévole ou de membre du personnel pour CSC.

PRINCIPES D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

8. L'**équité** est attestée par un traitement juste et intègre de toutes les personnes. Ainsi, il faut éliminer les obstacles et créer des environnements accessibles et respectueux, incluant toute mesure d'adaptation nécessaire pour permettre l'égalité des opportunités, de l'accès et des avantages à la participation afin que toutes les personnes puissent atteindre leur plein potentiel.
9. Valoriser la **diversité** exige le respect et l'appréciation des différences entre les personnes et entre les groupes et d'honorer et de respecter les droits de la personne. Cela signifie aussi la valorisation de points de vue différents et une ouverture à des nouvelles idées.
10. L'**inclusion** assure que toutes les personnes ressentent un sentiment d'appartenance et se sentent accueillies, en sécurité et confortables.



OPPORTUNITÉS

11. Incorporer des considérations et des stratégies d'équité, de diversité et d'inclusion lorsque CSC élabore ou évalue ses programmes, élabore ou examine ses politiques, établit des procédures et des règlements, établit ses espaces et événements aux Jeux, travaille avec les comités de candidature et organisations d'accueil et dans tous les aspects de la gestion du personnel et des bénévoles.
12. Engager des personnes et des organisations établies qui s'identifient comme faisant partie de groupes sous-représentés ou marginalisés pour appuyer les piliers stratégiques de CSC.
13. Être un leader mondial pour l'avancement de la *Déclaration du sport du Commonwealth sur la réconciliation et le partenariat avec les peuples autochtones*, l'engagement du Mouvement du sport du Commonwealth d'aborder les enjeux de vérité et de réconciliation par l'entremise du sport et d'honorer la culture, l'héritage et les expériences des peuples autochtones du Commonwealth.

RESPONSABILITÉ

14. Le conseil d'administration veillera à l'équité, la diversité et l'inclusion dans sa planification et sa surveillance et dans l'élaboration et l'approbation des politiques et des activités de l'organisation.
15. Le chef de la direction veillera à ce que toutes les parties prenantes sont conscientes de la Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion lors de l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen de programmes ; dans la gestion du personnel et des bénévoles et dans l'élaboration des politiques de gestion et des procédures opérationnelles.
16. CSC fera la prestation de ses programmes et services dans les deux langues officielles du Canada et s'assurera que les personnes qui parlent l'une ou l'autre des langues officielles ont l'occasion de participer aux programmes de CSC (se référer à : *Politique sur les langues officielles de CSC*)
17. CSC encouragera et appuiera nos organismes nationaux de sport membres à développer leurs propres politiques et stratégies pour favoriser et appuyer l'équité, la diversité et l'inclusion.
18. Toutes les parties prenantes sont responsables de respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans toutes nos activités et interactions et d'identifier toute opportunité ou écart dans la mise en œuvre de cette politique.
19. Au besoin, CSC tiendra responsable toute organisation, personne ou groupe de personnes qui négligent de respecter cette politique dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de services.

STRATÉGIES

Des stratégies spécifiques seront élaborées, mises en œuvre et évaluées par CSC sur une base régulière. Ces stratégies peuvent inclure, mais sans s'y limiter :



20. Collaboration avec les membres et les partenaires de CSC, incluant les gouvernements, la Commonwealth Games Federation (CGF), les Associations des Jeux du Commonwealth (AJC), les comités de candidatures et les comités organisateurs au sein du Mouvement du sport du Commonwealth et des programmes de CSC.
21. Établissement de relations auprès d'entreprises établies et de personnes qui s'identifient parmi des groupes sous-représentés afin de mieux comprendre les occasions pour faire progresser l'équité, la diversité et l'inclusion dans le Mouvement du sport du Commonwealth au Canada.
22. Examen régulier du travail et consultation auprès d'organisations accréditées (c.-à-d. : Centre canadien de l'éthique dans le sport; et Femmes et sport au Canada) et d'experts en la matière pour orienter divers domaines spécifiques reliés à l'équité, la diversité et l'inclusion.
23. Communication de la position de CSC en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans ses communications internes et externes et dans son matériel promotionnel. Ceci inclut un engagement d'utiliser un langage approprié et de genre neutre dans toutes ses publications.
24. Élaboration et partage de stratégies éducatives et de sensibilisation pour toutes les parties prenantes afin de faire progresser les principes d'équité, de diversité et d'inclusion et d'encourager et soutenir les opportunités d'augmenter la participation de groupes sous-représentés.
25. Faire la promotion de ressources et de succès en matière d'équité, de diversité et d'inclusion afin d'engendrer des idées et de motiver les autres.
26. Aux fins de la planification des activités de CSC aux Jeux, assurer que les principes d'équité, de diversité et d'inclusion sont respectés lors du recrutement de personnel de soutien.
27. Assurer que la représentation internationale du Canada plaide en faveur des principes d'équité, de diversité et d'inclusion à l'échelle mondiale auprès de la CGF et des AJC.
28. Conception, mise en œuvre et maintien des programmes de reconnaissance de CSC qui reflètent les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.
29. Aider les nations en développement à mettre en œuvre des processus décisionnels, des programmes et des activités qui reflètent les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

APPRENTISSAGES

30. Le chef de la direction de CSC présentera annuellement la progression de l'organisation dans le cadre de son engagement à l'équité, la diversité et l'inclusion. Ceci inclura ses succès et comment en tirer profit; les défis, et comment les surmonter; et les opportunités, et les manières de les saisir.
31. CSC demeurera à l'affût de stratégies fructueuses mises en œuvre par d'autres organisations pour l'avancement de l'équité, la diversité et l'inclusion dans leurs programmes et services, incluant leurs apprentissages dans le cadre de leurs succès, défis et opportunités.
32. Les membres de CSC, incluant les membres du conseil, les membres à titre personnel et les organismes nationaux de sport membres, ont l'occasion de partager des initiatives dans lesquelles ils participent pour faire progresser l'équité, la diversité et l'inclusion dans le



domaine du sport et des affaires, y compris leurs apprentissages dans le cadre de leurs succès, défis et opportunités.

POLITIQUES CONNEXES

Plusieurs politiques de CSC ont un contenu qui soutient l'équité, la diversité et l'inclusion. Ces politiques sont examinées régulièrement afin d'assurer leur pertinence, leur exactitude et leur conformité aux lois. Elles sont disponibles sur le site web de CSC.

HISTORIQUE DE LA POLITIQUE

Revue : 30 janvier 1994

Revue / approuvée : Juillet 1999

Revue / approuvée : Décembre 2003

Revue / approuvée : 13 novembre 2010

Revue / approuvée : 19 mars 2020

Revue / approuvée : 1^{er} mars 2024 (vote par courriel)

Prochain examen : Mars 2026